

compte que leur région doit se considérer comme un tout et qu'ils doivent travailler de concert pour s'aider eux-mêmes, sont tout à leur honneur.

Je crois donc devoir rejeter la proposition de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Même s'il envisage avec la plus grande bienveillance les difficultés du gouvernement et les obstacles en perspective, il importe que nous restions fidèles à l'engagement que nous avons pris.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monseigneur le président, je n'entends certes pas proposer au gouvernement de manquer à ses promesses. Cependant, je ne vois pas comment il pourrait rompre un engagement avec deux des premiers ministres des provinces de l'Atlantique en modifiant le projet de loi sans s'écarter le moins du monde de ses promesses, mais en offrant simplement des avantages équivalents à au moins une autre des quatre provinces de l'Atlantique. Je ne propose pas qu'on retire quoi que ce soit à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Je ne trouve rien à redire à l'hommage que le ministre a rendu aux premiers ministres de ces deux provinces à propos de ce qu'ils ont fait.

Mais je rappelle au ministre que le titre du projet de loi n'est pas la loi sur l'aménagement de l'énergie en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, ni la loi conservatrice sur l'aménagement des sources d'énergie dans les provinces de l'Atlantique. Ce titre est: Loi ayant pour objet d'aider à la mise en valeur de l'énergie électrique dans les provinces de l'Atlantique. Or il y a quatre provinces de l'Atlantique. Si la présente mesure prétend faire appel à la fierté des provinces de l'Atlantique,—ce dont, en raison de mes antécédents, je me rends parfaitement compte,—on pourrait très bien y introduire le changement dont j'ai parlé afin qu'on puisse offrir à Terre-Neuve, de même qu'à l'Île du Prince-Édouard quelque chose d'équivalent, mais adapté à sa situation, de ce qui est offert aux provinces de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Je déplore que le ministre juge impossible de se rendre à notre demande. J'espère qu'il ne se trouve pas dans la situation difficile dont j'ai parlé tantôt.

De fait, peut-être pourrais-je maintenant demander au ministre ou au ministre des Finances,—apparemment, il n'y a que deux ministres présents (non, car le ministre sans portefeuille de Terre-Neuve se trouve également ici),—si le gouvernement considère avoir été défait parce que sa ligne de conduite relative aux étapes du bill visant l'entreprise de Beechwood a été écartée ou

retardée par un vote de l'opposition à l'autre endroit? Le ministre des Finances me regarde d'un œil interrogateur. Sait-il qu'à l'autre endroit on n'a pas tenu compte de la recommandation qui avait été faite de hâter l'examen du bill et qu'une motion tendant à le déférer à un comité a été adoptée par l'opposition libérale malgré le vœu du leader du gouvernement au Sénat? Est-ce une défaite du gouvernement?

**L'hon. M. Fleming:** A mon avis il s'agissait, à l'autre endroit, d'une question de procédure où la confiance dans le gouvernement n'est pas directement en cause. Je dois comparaître devant le comité de l'autre endroit demain à l'étape de l'examen du bill en comité.

**M. Thompson (Edmonton-Strathcona):** J'aimerais en quelques mots proposer que les mots "par générateurs à vapeur" soient supprimés pour une autre raison qui s'ajoute d'ailleurs à celles qu'ont données le député de Winnipeg-Nord-Centre et les représentants de Terre-Neuve. La suppression de ces mots, me semble-t-il, permettrait d'utiliser le genre de centrale le plus efficace pour produire de l'énergie électrique en tout temps dans les provinces Maritimes. Si ces mots subsistent, on pourrait courir le risque que ce genre d'entreprise se réalise, alors que l'aménagement d'une usine hydro-électrique aurait été moins coûteux, obviant à la nécessité de subventions au charbon. Le ministre voudrait-il dire s'il serait possible qu'un tel aménagement ait lieu, un aménagement qui exigerait l'aide de l'État sous forme de subventions au charbon, tandis qu'une telle assistance n'aurait pas été requise si l'on avait construit une centrale hydro-électrique? Il en serait particulièrement ainsi à Terre-Neuve.

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Je crois avoir précisé ce point une ou deux fois déjà; mais, pour ce qui est des centrales hydro-électriques en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick,—je parle d'une usine en particulier,—c'est sur l'insistance des premiers ministres de ces provinces que ces entreprises ne sont pas visées par le bill à l'étude. Nous avons discuté cette question, les premiers ministres et moi-même. J'aurais probablement fait valoir le même argument que mon honorable ami, n'eût été l'insistance des deux premiers ministres de ces provinces.

Je le répète, notre parti a pour principe de collaborer avec les provinces. Tant que les intérêts fédéraux et la caisse fédérale seront protégés, nous accèderons aux désirs des provinces, si elles veulent procéder ainsi. C'est, d'ailleurs ce que nous avons fait.